

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »
AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI)

Numéro de l'Avis : AMI n° 047/MRHE/UCM/AGREE/2026/SC
Numéro du marché : ZR-UCM-528695-CS-INDV
Financement : Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
Services de consultant : Recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(e) chargé(e) d'assumer la fonction de Chargé(e) de Partenariat et Financement au sein de l'UCM
Date de publication : 18 mars 2026
Date limite de remise : 06 avril 2026

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services d'un(e) consultant(e) individuel(e) chargé(e) d'assumer la fonction de Chargé de Partenariat et Financement au sein de l'UCM** ».

La République Démocratique du Congo s'est engagée, à travers son programme national intitulé « **Compact Énergétique de la RDC** » (CEN-RDC), à apporter sa contribution à la Mission M-300, portée par le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui vise à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2030, tout en intégrant les enjeux liés à la cuisson propre comme élément essentiel de la transition énergétique. Le programme ambitieux et structurant CEN-RDC a pour objectif d'augmenter d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5 % à 62%, ainsi que le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% à 30%.

Le programme Compact Énergétique de la RDC est structuré en cinq (5) piliers à savoir :

1. Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs
2. Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques
3. Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisée (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
4. Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires
5. Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et faibles.

Parmi les contraintes qui limitent l'accès à l'électricité des populations et des usages productifs en RDC, la faiblesse des investissements dans le secteur de l'électricité, notamment dans les installations de production, de transport et de distribution est souvent mis en avant. Or, la RDC dispose d'un potentiel énergétique susceptible de couvrir un accès universel à l'électricité et de booster son développement économique.

Dans l'optique d'amplifier les efforts d'investissement pour renforcer l'offre en infrastructures et services électriques de qualité, au travers des actions de réforme et des projets du programme Compact Énergétique National, le Gouvernement entend recourir aux atouts et aux capacités de financement du secteur public, par les biais de partenaires techniques et financiers (PTF) et multiples instruments de financement, et de gestion du secteur privé. Outre l'apport financier des PTF, le partenariat public-privé (PPP) orienté vers le financement et la gestion des infrastructures électriques est un moyen peu coûteux de disponibiliser une énergie électrique abordable, fiable et permanente.

Le recrutement d'un expert qualifié en Partenariat et Financement au sein d'UCM permettra de renforcer les capacités de cette dernière et à la soutenir techniquement pour la mise en place d'un environnement favorable à la promotion du PPP pour le financement et la gestion des projets alignés dans le Compact Énergétique.

Sous la supervision du Chargé du Programme Compact Énergétique National, le Consultant aura pour mission principale de développer et de gérer les relations avec les partenaires, d'identifier et d'obtenir des financements, et de négocier des accords pour assurer la réussite et la durabilité des projets. Il joue un rôle clé dans la recherche de financements auprès d'institutions financières, de gouvernements, de fondations et d'investisseurs privés, tout en gérant les relations avec ces acteurs et en assurant le suivi des partenariats stratégiques et des obligations contractuelles.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission du (de la) Chargé(e) de Partenariat et Financement de l'UCM, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Maîtrise en ingénierie, économie, finance ou administration des affaires, en gestion des finances publiques, en gestion de projet ou dans tout autre domaine pertinent pour le poste ;
- 5 ans d'expérience pratique dans des missions similaires et sur les programmes dans le secteur public, les organisations internationales régionales et continentales ;
- Expérience avérée dans le développement de programmes d'investissement et/ou la préparation, le développement et le financement de projets d'électrification, ainsi que dans la finalisation du bouclage financier desdits projets ;
- Connaissances techniques et organisationnelles, nécessaires pour mieux gérer le montage des dossiers PPP dans le cadre du programme ;
- Expérience pertinente en transactions financières et avec des investisseurs ;
- Connaissance approfondie des mécanismes de financement pour les projets, y compris les subventions, les prêts et les investissements ;
- Disposer d'une bonne connaissance des instruments financiers innovants d'atténuation des risques des projets ;
- Disposer de solides compétences dans l'élaboration et l'analyse des modèles financiers des projets ;
- Excellente connaissance de Microsoft Office, en particulier de MS Teams, Word, Excel et PowerPoint ;
- Maîtrise de l'anglais et du français

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae à jour, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références de missions comparables.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés

pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **lundi 06 avril 2026** et porter clairement la mention : « **AMI n° 047/MRHE/UCM/AGREE/2026/SC – Recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(e) chargé(e) d'assumer la fonction de Chargé(e) de Partenariat et Financement au sein de l'UCM** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)

1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)

Concession Zimbali & Gombe River / 2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif

Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo

E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com



Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE (MRHE)
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE
« UCM »**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE
DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT AU SEIN D'UCM**

Termes de référence

CONTEXTE

L'Unité de Coordination et de management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en sigle, a pour mission principale la coordination et la mise en cohérence des projets et programmes sectoriels, leur mise en synergie avec les projets d'autres secteurs connexes ainsi que la planification du développement des systèmes électriques sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cette mission, des tâches spécifiques, en rapport avec l'assistance à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes d'investissements et de réhabilitation du secteur de l'électricité, sont confiées à UCM, notamment :

- Le management des projets du secteur de l'électricité initiés par les structures relevant du Ministère ayant la gestion du secteur de l'électricité dans ses attributions en assumant le rôle d'agence d'exécution ou d'agence fiduciaire
- La préparation des projets sélectionnés sur approbation du Ministre, en assurant notamment le lancement, le suivi et la validation des études des projets, la promotion des projets identifiés auprès des partenaires potentiels au travers de tables rondes avec les bailleurs de fonds ainsi que les investisseurs privés
- L'identification des projets, la proposition des projets identifiés à la validation du Ministre et la sélection de ceux pouvant être développés en PPP conformément à la Loi relative au secteur de l'électricité.

En outre, UCM a assuré la préparation et la finalisation des dossiers nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme dénommé « Compact Energétique de la RDC », en sigle P-CEN, et pour lequel elle fait partie du Secrétariat Exécutif Technique du Compact Delivery and Monitoring Unit, CDMU en sigle.

Le P-CEN s'insère dans la vision stratégique du Gouvernement visant à assurer, à moindre coût, la couverture de la majeure partie des besoins en électricité des ménages et des industries (PME, PMI et grandes industries), en privilégiant les sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Endossé par le Chef de l'Etat le 15 janvier 2025 et versé au Pacte M300 lors du Sommet Chefs d'Etat tenu à Dar es Salam les 27 et 28 février 2025, ce programme entend accroître le niveau national d'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre, en portant d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5% actuel à 62%, et le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% actuel à 30%, à travers des réformes, des mesures concrètes et des projets d'infrastructures et technologies prioritaires.

Le P-CEN est bâti sur les 5 piliers suivants :

Pilier I : Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs

Les activités retenues sont :

D'ici fin 2027 :

- La réhabilitation ou rénovation de 10 centrales hydroélectriques existantes d'une capacité installée de 342 MW
- L'implémentation de nouvelles infrastructures de production et de réseaux associés :
 - 10 centrales hydroélectriques d'une capacité totale d'environ 1 654 MW et lignes de transport et de distribution associées
 - 12 centrales solaires de capacité totale d'environ 2 296 MWc et lignes associées
 - 1 centrale à gaz de 6 MW et ligne associée

D'ici fin 2030 :

- La construction d'environ 11 000 km des lignes HT et MT
- La réalisation de ces projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits.

Pilier II : Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques

Les activités retenues et à réaliser en phase II du Compact (2035 – 2050) sont :

- La construction de 4 centrales hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 4 115 MW
- La construction de 4 corridors multisectoriels (lignes électriques, routes et rails) et longs d'environ 6 090 km avec comme épine dorsale le corridor Bunia – Inga, long de près de 2 500 km.
- La réalisation desdits projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des dossiers d'appel d'offres (DAO) produits

Pilier III : Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

Les activités retenues sont :

D'ici 2030 :

- La construction de 16 mini-réseaux hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 1 411 MW
- La construction de 83 mini-réseaux solaires totalisant près de 1 520 MWc
- La construction d'environ 10 000 km de lignes MT/BT pour accélérer l'électrification du pays
- La réalisation des projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits

D'ici fin 2026 :

- La promotion de la cuisson électrique et le développement de la filière de foyers améliorés et de la filière GPL (gaz de pétrole liquéfié) en assurant l'accès aux combustibles modernes de cuisson ainsi que des appareils de cuisson efficaces et certifiés. La résultante en sera une réduction significative de la part du bois-énergie dans le mix énergétique utilisé pour la cuisson au sein des ménages congolais.

Pilier IV : Inciter les investissements du secteur privé et débloquent des ressources supplémentaires

L'activité essentielle à réaliser d'ici fin 2026 est :

- La création d'un climat d'affaire favorable à la participation du secteur privé, dans un modèle Partenariat Public-Privé, dans le déploiement des solutions d'électrification.

Pilier V : Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et fiables

Les activités retenues sont :

- D'ici fin 2025 : La poursuite de la réforme de l'opérateur public SNEL pour le rendre fiable et viable
- D'ici fin 2026 : La mise en place d'un deuxième opérateur public dont l'une des missions sera de gérer les nouvelles infrastructures électriques qui seront construites dans le cadre du Compact Énergétique

Le montant à mobiliser pour la mise en œuvre du P-CEN est de l'ordre de 37 800 M USD, répartis entre le secteur public (17 800 M USD) et le secteur privé (20 000 M USD).

En parallèle, la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque mondiale, par le biais de l'Association Internationale de Développement (IDA), des fonds en vue de financer l'accroissement de l'accès à l'électricité et à l'eau potable au travers du Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau, AGREE en sigle.

Ce projet a pour objectif de développement (i) d'étendre l'accès aux services d'électricité et d'eau potable basés sur les énergies renouvelables dans des zones urbaines et périurbaines sélectionnées de la RDC, (ii) d'améliorer la performance commerciale des sociétés publiques d'électricité et d'eau, et (iii) de renforcer la capacité d'institutions provinciales et nationales sélectionnées dans les secteurs de l'électricité et de l'eau. De manière spécifique, le projet mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO).

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (UCM) a été instituée comme agence d'exécution du volet Electricité du projet et en assure la coordination générale.

JUSTIFICATION DU BESOIN D'UN CHARGE DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Parmi les contraintes qui limitent l'accès à l'électricité des populations et des usages productifs en RDC, la faiblesse des investissements dans le secteur de l'électricité, notamment dans les installations de production, de transport et de distribution est souvent mis en avant. Or, la RDC dispose d'un potentiel énergétique susceptible de couvrir un accès universel à l'électricité et de booster son développement économique.

Dans l'optique d'amplifier les efforts d'investissement pour renforcer l'offre en infrastructures et services électriques de qualité, au travers des actions de réforme et des projets du programme Compact Énergétique National, le Gouvernement entend recourir aux atouts et aux capacités de financement du secteur public, par les biais de PTF et multiples instruments de financement, et de gestion du secteur privé. Outre l'apport financier des PTF, le PPP orienté vers le financement et la gestion des

infrastructures électriques est un moyen peu coûteux de disponibiliser une énergie électrique abordable, fiable et permanente.

Le recrutement d'un expert qualifié en Partenariat et Financement au sein d'UCM permettra de renforcer les capacités de cette dernière et à la soutenir techniquement pour la mise en place d'un environnement favorable à la promotion du PPP pour le financement et la gestion des projets alignés dans le Compact Énergétique pour l'atteinte des objectifs visés, à savoir porter d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5% actuel à 62%, et le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% actuel à 30%.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AGREE, UCM prévoit d'allouer une partie des ressources financières du projet pour financer les prestations d'un Consultant individuel à temps plein, dont la mission principale sera d'assurer la mobilisation des financements et la gestion des partenariats stratégiques au sein de l'entité.

Les présents termes de référence sont élaborés pour donner des orientations et préciser les conditions de recrutement de l'expert.

MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision du Chargé du Programme Compact Énergétique National, le Consultant aura pour mission principale de développer et de gérer les relations avec les partenaires, d'identifier et d'obtenir des financements, et de négocier des accords pour assurer la réussite et la durabilité des projets. Il joue un rôle clé dans la recherche de financements auprès d'institutions financières, de gouvernements, de fondations et d'investisseurs privés, tout en gérant les relations avec ces acteurs et en assurant le suivi des partenariats stratégiques et des obligations contractuelles.

TACHES ET RESPONSABILITES

D'une manière générale, le chargé de partenariat et financement réalisera les tâches suivantes :

- Préparer et participer au processus de négociation des Accords de financement ;
- Contribuer à la préparation de la stratégie de développement du secteur de l'énergie alignée aux priorités du pays ;
- Créer une base de données centralisée et actualisée des partenaires du programme, tout en cartographiant les sources potentielles de financement, l'élaboration de stratégies de mobilisation de subventions et la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la mobilisation des ressources ;
- Élaborer des outils et des lignes directrices normalisées pour la gestion du programme ;
- Assurer une fonction efficace de supervision et de coordination de la gestion des partenariats de programme ;
- Identifier des stratégies et des outils pour améliorer la mobilisation des ressources, y compris des sources de financement alternatives et supplémentaires pour renforcer la capacité d'UCM à remplir son mandat ;
- Assurer la liaison avec les parties prenantes internes et externes sur toutes les questions relatives aux partenariats et financement du programme ;

- Appuyer, les actions de modification ou de renforcement du cadre réglementaire afin de créer un environnement plus favorable au développement de toute forme de partenariat public privé ;
- Accompagner UCM dans le processus PPP, notamment dans l'analyse préalable, la contractualisation et la mise en œuvre des actions de réforme et projets du programme ;
- Collaborer avec les institutions financières, les bailleurs de fonds et les fondations pour concevoir des modèles de financement qui répondent aux besoins des opérateurs privés dans le secteur de l'électricité, en tirant partie des partenariats existants pour la durabilité ;
- Participer au processus d'accréditation de l'UCM au Fonds verts pour le Climat ;
- Contribuer à la définition et au suivi des stratégies sectorielles mises en place, à moyen et long terme ;
- Initier et gérer des partenariats public-privé (PPP) pour développer la production d'électricité en partenariat avec les parties prenantes.
- Apporter son expertise en soutien aux initiatives clés telles que SMG, Moyi ou Mwindi.
- Intervenir dans les activités de levée de fonds pour le Fonds Mwindi et dans les processus de mise en place de concession ou de licences pour les projets SMGs ou autres projets de mini-réseaux.
- Être libre de tout conflit d'intérêt dans l'exercice de ses tâches et missions
- Rédiger des rapports techniques et des présentations sur les activités à sa charge.

LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année.
- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin de chaque trimestre.
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15^{ème} jour suivant la fin de chaque semestre.
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin.
- Rapport de suivi de la mise en œuvre du Compact Énergétique de la RDC

Pour permettre à UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités sous sa responsabilité, le Consultant contribuera aux rapports globaux (RSF, PTBA) mais il est responsable des dossiers de financement et des accords PPP et présentera les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

1. Plan de travail et budget annuel (PTBA) : Document à soumettre aux bailleurs de fonds pour planifier les activités et le budget sur l'année.
2. Dossiers de financement : Propositions de financement détaillées, y compris des analyses de risques et de rentabilité,
3. Accords de partenariat : Contrats formels avec les partenaires, aboutissants à l'accréditation auprès des institutions de financement climatique.
4. Rapports d'avancement : Rapports mensuels ou périodiques sur l'avancement du projet, incluant les défis rencontrés et les solutions proposées.

5. Rapports de réunion et d'atelier : Comptes-rendus des réunions avec les parties prenantes et des ateliers de travail.
6. Rapport final : Rapport complet à la fin du projet, incluant un bilan des leçons apprises et des recommandations pour de futurs projets en matière de partenariat et financement.

EVALUATION DES PERFORMANCES

Le Consultant fournira ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes dans le respect des différents accords de financement. Les performances du Consultant seront évaluées annuellement dans le but notamment d'identifier :

- Le degré d'achèvement des objectifs poursuivis et du plan de travail au cours de l'année considérée,
- Les points forts et les points faibles qui méritent une attention particulière;
- Les besoins en formation du Consultant.

Les performances du Consultant seront évaluées sur base des indicateurs (KPI) suivants :

- L'efficacité des livrables du consultant et leur conformité avec les exigences du projet (KPI : Taux d'acceptation des livrables sans révisions majeures).
- Le respect des délais des activités et du projet (KPI : Taux de respect des échéances).
- Le suivi des recommandations et leur impact sur le projet (KPI : Pourcentage de recommandations-clés exécutées).
- Nombre de nouveaux partenariats signés validés, contribution aux résultats de AGREE et du Compact, etc.)
- La notation de la performance globale du projet (KPI : Notation du projet issue du dernier aide-mémoire).

Le score calculé en pourcentage, correspondant aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

• Excellent	≥ 90 %
• Très satisfaisant	89 à 75 %
• Satisfaisant	74 à 60 %
• Faible	59 à 50 %
• Mauvais	49 à 30 %
• Médiocre	≤ 29 %

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du Consultant est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail.

QUALIFICATIONS

Le Consultant aura le profil suivant :

- Maîtrise en ingénierie, économie, finance ou administration des affaires, en gestion des finances publiques, en gestion de projet ou dans tout autre domaine pertinent pour le poste
- 5 ans d'expérience pratique dans des missions similaires et sur les programmes dans le secteur public, les organisations internationales régionales et continentales ;
- Expérience avérée dans le développement de programmes d'investissement et/ou la préparation, le développement et le financement de projets d'électrification, ainsi que dans la finalisation du bouclage financier desdits projets.
- Connaissances techniques et organisationnelles, nécessaires pour mieux gérer le montage des dossiers PPP dans le cadre du programme
- Expérience pertinente en transactions financières et avec des investisseurs,
- Une capacité et des compétences avérées en matière de gestion de partenariats multipartites aux niveaux national, régional et continental constitueront un atout supplémentaire ;
- La capacité à s'engager avec des partenaires au niveau politique sera un atout supplémentaire ;
- Connaissance approfondie des mécanismes de financement pour les projets, y compris les subventions, les prêts et les investissements;
- Solides compétences interpersonnelles et capacité à communiquer efficacement avec un large éventail de personnes et de groupes d'intérêt dans une communauté diversifiée ;
- Excellente connaissance de Microsoft Office, en particulier de MS Teams, Word, Excel et PowerPoint ;
- Capacité à travailler sous pression, forte orientation vers le travail en équipe, coopération et négociation ;
- Maîtrise de l'anglais et du français
- Disposer d'une bonne connaissance des instruments financiers innovants d'atténuation des risques des projets
- Une expérience dans le domaine électrique est un plus
- Disposer de solides compétences dans l'élaboration et l'analyser des modèles financiers des projets
- Sens de responsabilité, d'intégrité et de confidentialité

LOGISTIQUE

L'UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur et, dans la mesure du possible, tout autre avantage lié au poste.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour et signé
- Diplômes et attestations